



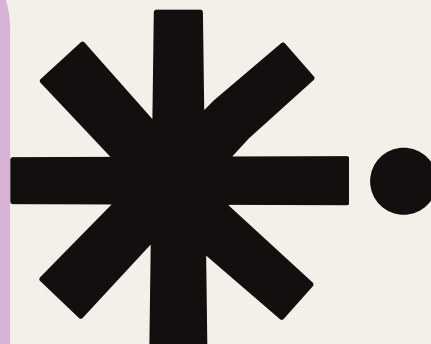
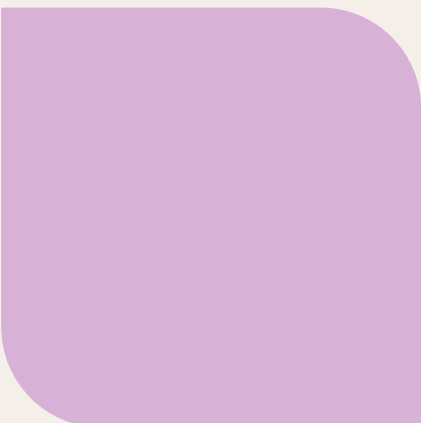
LaFabriqueDuProf

BILAN DE COMPÉTENCES

Créez votre avenir.



LES 3 GRANDES ÉTAPES de la reconversion professionnelle



Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la ou
des catégories d'actions suivantes:
Actions de formation

04 90 16 98 00
contact@lafabriqueduprof.fr
www.lafabriqueduprof.fr

INTRODUCTION À LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Objectif de la reconversion professionnelle

Un changement de carrière peut être une **décision marquante**, parfois suite à des insatisfactions professionnelles ou personnelles. Cependant, il est crucial de prendre cette décision **en toute connaissance de cause**, en suivant un processus bien défini.

Ce livre blanc présente les trois grandes étapes qui permettent de **réussir une reconversion professionnelle**.

1. Le bilan de compétences
2. La formation et l'acquisition de nouvelles compétences
3. La recherche d'emploi et l'adaptation au nouveau poste

Pourquoi la reconversion ?

Les raisons de changer de carrière sont nombreuses et peuvent découler de **diverses motivations personnelles ou professionnelles**. Voici quelques-unes des raisons les plus fréquentes qui poussent une personne à envisager une reconversion : recherche de sens et d'épanouissement personnel, évolution des compétences et de l'expertise, adaptation à un marché du travail en constante évolution, amélioration des conditions de travail, besoins de nouveaux défis, etc.

Peu importe la motivation, il existe des étapes à suivre pour faciliter ce passage.

Voici quelques chiffres sur la reconversion :

64%

des personnes attestent d'un meilleur épanouissement professionnel après leur reconversion.

86%

des Français affirment que changer de métier est une bonne chose.

60%

près de 6 actifs sur 10 ont déjà changé d'orientation professionnelle au cours de leur vie.

CPF

3,9 millions de dossiers ont été acceptés pour un montant dépensé de 5,11 milliards d'euros. À noter que 1 utilisateur sur 5 a plus de 50 ans.

ÉTAPE 1 - LE BILAN DE COMPÉTENCES

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est la **première étape** du processus de reconversion. Cette étape est essentielle, car le bilan de compétences permet de faire un état des lieux des compétences acquises, d'identifier ses forces et ses axes d'amélioration, et de définir un **projet professionnel réaliste**.

Les objectifs du Bilan de Compétences :

Analyser

vos compétences

personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations.

Valoriser

vos qualités, vos atouts, vos points positifs et reprendre confiance en vous pour agir.



Définir

votre projet

professionnel et, si nécessaire, votre projet de formation en sécurisant votre parcours.

Trouver

la voie qui correspond à vos aspirations et votre profil.

ÉTAPE 1 (SUITE) - LE BILAN DE COMPÉTENCES

Comment se déroule un bilan de compétences ?

PHASE PRÉLIMINAIRE

Objectif : Présentation du bilan, définition des besoins et engagement dans la démarche.

Outils : Grille d'analyse de besoins et co-construction du programme.

Intervention : Entretien avec un consultant, puis mise en relation avec un coach dédié.

PHASE D'INVESTIGATION

Objectif : Analyse des motivations, des compétences, des aptitudes, de la personnalité et exploration des environnements professionnels.

Outils : Livret biographique, portefeuille de compétences, tests, enquêtes professionnelles.

PHASE DE CONCLUSION

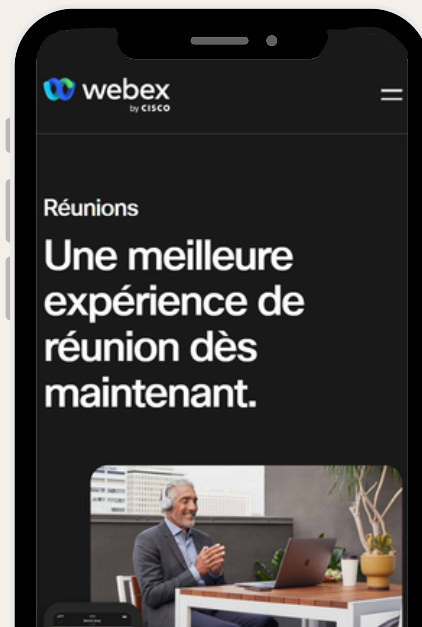
Objectif : Élaboration d'un plan d'action et validation des éléments clés pour réussir votre projet.

Livrable : Synthèse confidentielle des résultats du bilan.

Modalités pratiques :

- **Durée totale** : 24 heures, réparties sur un maximum de 3 mois.
- **Méthodes** : alternance d'entretiens individuels et de travail guidé.
- **Flexibilité** : entièrement en ligne via la plateforme Webex Cisco.

JE RÉSERVE MON BILAN DE COMPÉTENCES



ÉTAPE 2 - LA FORMATION ET L'ACQUISITION DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Envisagez une (des) formation(s)

Une fois le bilan de compétences réalisé, il peut être nécessaire de se former pour **acquérir de nouvelles compétences** adaptées au domaine de reconversion choisi. Que ce soit à travers des formations professionnelles, des certifications ou même un retour aux études, la formation permet d'**augmenter ses chances de succès** dans une nouvelle carrière.

Bénéfices :

- Amélioration de la **compétitivité** sur le marché du travail.
- Accélération de l'**intégration** dans un nouveau secteur.
- Acquisition de **nouvelles compétences** spécifiques et recherchées.

LES FORMATIONS MÉTIERS

Liées à un secteur d'activité, elles permettent de se diriger vers un métier en lien avec ses aspirations et de faire progresser une carrière.



LES FORMATIONS TRANSVERSALES

L'objectif est de vous permettre de vous perfectionner dans un domaine précis : français, informatique, compétences numériques...



L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Il se présente comme un véritable coup de pouce pour faire le point et pour évoluer. Bilan de Compétences, VAE... un consultant est à vos côtés pour examiner vos besoins et vous aider à avancer.



Une **formation qualifiante et/ou certifiante** est donc la clé qui vous ouvrira les portes vers un nouveau métier. Avec un diplôme reconnu en poche, vous avez un atout supplémentaire à présenter à un futur employeur lors de votre recherche d'emploi ! La **durée de la formation** variera en fonction de vos besoins spécifiques et du niveau que vous souhaitez atteindre.

ÉTAPE 3 - LA RECHERCHE D'EMPLOI ET L'ADAPTATION AU NOUVEAU POSTE

Passer à l'action

Une fois formé, il est temps de se lancer dans la recherche d'emploi. Cette étape inclut plusieurs actions clés pour maximiser vos chances de succès :

- **Mettre à jour son CV et sa lettre de motivation**
Intégrez vos nouvelles compétences et expériences dans un CV bien structuré. Adaptez chaque lettre de motivation aux spécificités des offres et de l'entreprise pour mettre en avant votre parcours et vos motivations.
- **Préparer les entretiens**
En reconversion, il est essentiel de valoriser vos compétences transférables et de montrer votre motivation à apprendre et à relever de nouveaux défis. Entraînez-vous à répondre aux questions classiques et à présenter vos atouts avec des exemples concrets.
- **Créer un réseau professionnel**
Le networking est crucial. Rejoignez des groupes et assistez à des événements pour rencontrer des professionnels du secteur, échanger des conseils et découvrir des opportunités cachées.

Se réadapter au monde du travail

Une fois l'emploi trouvé, il faut s'adapter à une nouvelle culture d'entreprise et à des responsabilités différentes :

Comprendre la culture d'entreprise

Chaque entreprise a ses codes. Soyez attentif aux attentes des collègues, à la communication interne et aux normes de l'entreprise pour vous intégrer rapidement.

Gérer de nouvelles responsabilités

Restez flexible et prenez l'initiative d'apprendre. Demandez des retours réguliers et soyez patient avec vous-même en vous adaptant à vos nouvelles tâches.

Rester proactif

Faites preuve de créativité et d'engagement dans votre rôle pour vous démarquer et montrer que vous êtes prêt à évoluer dans ce nouveau domaine.

S'adapter à une petite ou à une grande structure

Dans une petite entreprise, vous devrez être polyvalent et autonome, tandis que dans une grande organisation, vous devrez comprendre les processus et les rôles plus spécialisés. Dans les deux cas, écoute, adaptabilité et relations efficaces sont essentielles pour réussir votre intégration.



COMMENT FINANCER SA RECONVERSION PROFESSIONNELLE EN FONCTION DE SON STATUT ?

En fonction de votre situation actuelle, il existe **plusieurs moyens de financer votre reconversion professionnelle**.



VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

À partir du moment où vous versez une contribution à la formation professionnelle auprès du **Fonds d'Assurance Formation (FAF)** dont vous dépendez, vous bénéficiez de votre propre **Compte Personnel de Formation (CPF)** et pouvez prétendre au financement de votre reconversion professionnelle.

Vous pourrez ainsi demander le financement de tout ou partie de la formation choisie en mobilisant votre **droit individuel à la formation**.

VOUS ÊTES SALARIÉ

En 2018, la loi « **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** » a donné naissance à de nombreux dispositifs qui permettent aujourd'hui aux salariés d'envisager leur reconversion sereinement.

* Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF permet à toute personne active d'**acquérir des droits à la formation**. Vous pouvez l'utiliser pour réaliser un bilan de compétences, une VAE (Validation des Acquis par l'Expérience), choisir une formation répertoriée au RNCP ou enregistrée dans le répertoire spécifique correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles.

* La promotion par alternance

Né de la loi du 5 septembre 2018, le dispositif intitulé « Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A », permet aux salariés – notamment ceux dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail – de **favoriser leur évolution ou promotion professionnelle et leur maintien dans l'emploi**.

COMMENT FINANCER SA RECONVERSION PROFESSIONNELLE EN FONCTION DE SON STATUT ? (SUITE)

* Plan de développement des compétences

En place depuis janvier 2019, le Plan de développement des compétences est un dispositif qui vise à **faire accompagner les salariés par l'entreprise** en assurant leur adaptation à leur poste de travail et en les faisant évoluer. Ce plan confère, à l'entreprise, la prise en charge des actions de formation éligibles auprès de son opérateur de compétences.

* Le CPF de transition (CPFT)

Il vous permet, si vous êtes salarié.e, de **financer une formation qualifiante** en vue d'évoluer professionnellement ou de changer de métier. Un coup de pouce intéressant dans le cadre d'une reconversion professionnelle.



Pour lever les freins financiers liés à la reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi, il existe également des dispositifs adaptés :

**VOUS ÊTES
DEMANDEUR D'EMPLOI**

* Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF est également accessible aux demandeurs d'emploi ! À tout moment, vous pouvez l'utiliser pour financer votre formation, sous condition d'éligibilité.

* L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

L'AIF peut venir abonder votre CPF dans le cadre d'une formation validée par Pôle Emploi. Cette aide est intéressante dès lors que les dispositifs de financements existants ne peuvent pas prendre en charge intégralement votre projet de formation.

COMMENT FINANCER SA RECONVERSION PROFESSIONNELLE EN FONCTION DE SON STATUT ? (SUITE)

* L'Action de Formation Conventionnée (AFC)

Que vous bénéficiiez de l'ARE ou non, vous pouvez, en tant que demandeur d'emploi, prétendre à l'AFC. Il s'agit d'un dispositif permettant d'**envisager plus rapidement un retour sur le marché du travail**, en acquérant des compétences essentielles à certaines activités.

Par exemple, si vous avez des lacunes en français ou en langues étrangères, l'Action de Formation Conventionnée est une option envisageable en tant que demandeur d'emploi.

* La POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle)

Les demandeurs d'emploi ayant reçu une proposition d'emploi (CDD d'au moins 12 mois ou CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois) qui requiert **une formation pour adapter leurs compétences**, peuvent prétendre à la POEI.

Il s'agit d'un dispositif mis en place par Pôle emploi ou par l'entreprise qui recrute, en lien avec l'opérateur de compétences (OPCO), pouvant prendre en charge jusqu'à 400 heures de formation.



EN BREF !

La reconversion professionnelle peut sembler difficile, mais elle est largement facilitée lorsque l'on suit ces trois étapes clés :

1. **Le bilan de compétences**
2. **La formation**
3. **La recherche d'emploi**

Un **accompagnement spécialisé** rend également ce processus plus fluide et augmente les chances de succès !

LaFabriqueDuProf, partenaire de l'Institut de formation ForProf, peut vous accompagner et donner un nouvel élan à votre carrière grâce à notre Bilan de Compétences.

Fort de plus de 30 ans d'expertise en tant qu'organisme de formation, La Fabrique Du Prof est **votre partenaire idéal** pour vous accompagner dans cette étape clé de votre parcours professionnel.

Nos **coachs certifiés et spécialisés** sont à votre écoute pour :

- explorer vos aspirations,
- révéler vos talents,
- valoriser vos compétences.

Que vous veniez du secteur public ou privé, que vous soyez salarié ou entrepreneur, nous vous aidons à **redonner un sens à votre carrière** et à dynamiser vos projets professionnels.

Passez à l'action dès maintenant et ouvrez la porte à de nouvelles opportunités avec La Fabrique Du Prof !

**JE COMMENCE MA RECONVERSION
AVEC UN BILAN DE COMPÉTENCES !**



NOUS CONTACTER

Nos conseillers sont **à votre écoute** du lundi au vendredi de 9h à 18h.



04 90 85 22 98



contact@lafabriqueduprof.fr



www.lafabriqueduprof.fr

